

CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC  
DISTRICT DE CHARLEVOIX

Séance ordinaire du 13 décembre 2010

VILLE DE LA MALBAIE

À une séance ordinaire du Conseil de la Ville de La Malbaie, tenue aux lieux et heure ordinaire des sessions de ce Conseil, ce treizième jour du mois de décembre deux mil dix, à laquelle séance sont présents :

M. Gilles Savard, Conseiller  
M. Ferdinand Charest, Conseiller  
M. Gaston Lavoie, Conseiller  
M. Pierre-Paul Savard, Conseiller  
M. Blaise Lessard, Conseiller  
Mme Francine Pilote, Conseillère  
Mme France Bouchard, Conseillère

Séance à laquelle assistait aussi : Monsieur Michel Briand Directeur Général et Directeur des Ressources Humaines, Me Caroline Tremblay Greffière et Responsable des communications et Madame Johanne G. Tremblay Trésorière et Directrice Générale Adjointe.

Formant quorum sous la présidence de son Honneur la Mairesse, Madame Lise Lapointe, il a été adopté ce qui suit :

La présidente demande un moment de silence.

**1.1 – LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**  
**RÉSOLUTION 427-12-10**

Me Caroline Tremblay, Greffière et Responsable des communications, procède à la lecture de l'ordre du jour :

- 1- Lecture et adoption de l'ordre du jour;
  - 1.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour;
- 2- Adoption des procès-verbaux :
  - 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 novembre 2010;
  - 2.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 novembre 2010;
  - 2.3 Adoption du procès-verbal de la séance d'ajournement du 29 novembre 2010;

3- Avis de motion :

- 3.1 Avis de motion pour la présentation d'un règlement concernant l'imposition de la taxe foncière 2011;
- 3.2 Avis de motion pour la présentation d'un règlement concernant la tarification du service des vidanges 2011;
- 3.3 Avis de motion pour la présentation d'un règlement concernant la tarification pour la collecte sélective 2011;
- 3.4 Avis de motion pour la présentation d'un règlement concernant la tarification pour l'opération et l'administration du service de l'aqueduc 2011;
- 3.5 Avis de motion pour la présentation d'un règlement établissant de nouveaux tarifs pour le service d'aqueduc pourvoyant au remboursement du capital et des intérêts des emprunts autorisés pour des immobilisations;
- 3.6 Avis de motion pour la présentation d'un règlement concernant la tarification du service de l'égout et de l'assainissement 2011;
- 3.7 Avis de motion pour le refinancement de certains règlements d'emprunt pour 2011;
- 3.8 Avis de motion pour la présentation d'un règlement en prévision de la coupe forestière en zone urbaine, périurbaine et rurale.

4- Adoption des règlements :

5- Dérogation mineure :

- 5.1 Dérogation mineure – Lot 3 562 975 – monsieur Daniel Carré;

6- Permis :

- 6.1 Permis recommandés par le CCU;

7- Décisions du Conseil :

- 7.1 Appui à une demande d'autorisation du ministère des Transports à la CPTAQ – Lot 194-P;
- 7.2 Résolution – Autorisation d'ouverture d'un compte de banque avec marge de crédit et autorisation de signataires bancaires;
- 7.3 Résolution – Autorisation d'appropriation de certaines dépenses 2010 au fonds de roulement;
- 7.4 Adoption du budget 2011 de l'O.M.H.;
- 7.5 Adoption du budget 2011 de la S.D.C. du Centre-Ville La Malbaie;
- 7.6 Adoption du budget 2011 de la S.D.C. du secteur de Pointe-au-Pic;
- 7.7 Adoption du budget 2011 – Centre de ski du Mont Grand-Fonds. Ce point est retiré de l'ordre du jour.
- 7.8 Renouvellement d'adhésion à l'Association Touristique de Charlevoix;

- 7.9 Renouvellement de l'entente de services pour l'année 2011 avec la Firme Lavery De Billy;
- 7.10 Réadoption de la résolution No 74-02-10 – Mandat assistance technique poste de pompage CP-1;
- 7.11 Correction de la résolution numéro 94-03-10;
- 7.12 Résolution – MRC et Centre de santé et de services sociaux de Charlevoix;
- 7.13 Vente de terrain – Lot 3 697 484 en faveur de madame Johanne Gaudreault et monsieur Jacques Harvey;
- 7.14 Radiation mauvaises créances département des Loisirs;
- 7.15 Résolution – Dossier de Daniel Lachance : enfouissement de fils électriques. Ce point est retiré de l'ordre du jour.
- 7.16 Nomination de monsieur Raynald Fortin à titre de lieutenant éligible à lieutenant à St-Fidèle. Ce point est retiré de l'ordre du jour.
- 7.17 Approbation et adoption de la grille de tarification 2011 du service des Loisirs;
- 7.18 Résolution – Stationnement de jour d'hiver – Chemin du Golf;

8- Adjudication de contrats :

- 8.1 Adjudication de contrat de gré à gré – Entretien patinoire secteur Cap-à-l'Aigle;

9- Recommandations de paiements :

- 9.1 Recommandation eau potable : 9 654.71 \$;
- 9.2 Recommandation bibliothèque : 622 587.93 \$;
- 9.3 Recommandation Chemin de la Vallée : 461 312.43 \$;
- 9.4 Recommandation Mont Grand-Fonds : 182 882.81 \$;
- 9.5 Recommandation Forge Riverin : 9426.37 \$

10- Chèques à ratifier au 30 novembre 2010 :

Fonds d'administration :	3 395.21 \$
Accès D – Administration :	176 096.23 \$
Dépôt direct :	17 740.25 \$
Règl. # 733 – Eau potable :	1 082.64 \$
Règl. # 844 – Bibliothèque :	141 214.32 \$
Règl. # 870 – Forge Riverin :	15 809.85 \$
Règl. # 872 – Grand-Fonds :	228 305.10 \$
Règl. # 880 – Ch. De la Vallée :	2 030.44 \$
Règl. 911 – PRECO :	21 720.59 \$
TOTAL	<u>607 394.63 \$</u>

11- Comptes à payer au 30 novembre 2010:

Fonds d'administration :	301 347.42 \$
Dépôt direct :	23 247.99 \$

Règl. # 830 – Equip. incendie : 11 005.31 \$  
Règl. # 844 – Bibliothèque : (16.50 \$)  
Règl. # 911 – PRÉCO : 123 902.89 \$

TOTAL 459 487.11 \$

12- Salaires du mois de novembre 2010 : 292 381.51 \$;

13- Divers :

13.1 Mot de la Mairesse – Permis de neige;

14- Correspondance;

15- Période de questions;

16- Levée de la séance.

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Blaise Lessard, appuyé par la Conseillère France Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que lu.

## **2 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

### **2.1 – ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

**DU 8 NOVEMBRE 2010**  
**RÉSOLUTION 428-12-10**

PROPOSÉ par le Conseiller Pierre-Paul Savard, appuyé par le Conseiller Gilles Savard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 novembre 2010 soit adopté avec dispense de lecture, les conseillers ayant reçu copie dans les délais prescrits à l'article 333 alinéa 2 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

### **2.2 – ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

**DU 29 NOVEMBRE 2010**  
**RÉSOLUTION 429-12-10**

PROPOSÉ par le Conseiller Gaston Lavoie, appuyé par le Conseiller Blaise Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 novembre 2010 soit adopté avec dispense de lecture, les conseillers ayant reçu copie dans les délais prescrits à l'article 333 alinéa 2 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

### **2.3 – ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT**

**DU 29 NOVEMBRE 2010**  
**RÉSOLUTION 430-12-10**

PROPOSÉ par la Conseillère Francine Pilotte, appuyé par le Conseiller Gilles Savard et

résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le procès-verbal de la séance d'ajournement du 29 novembre 2010, incluant les corrections ci-après décrites à la page 3909, soit adopté avec dispense de lecture, les conseillers ayant reçu copie dans les délais prescrits à l'article 333 alinéa 2 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), savoir :

Corrections :

FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.	<u>98.22200</u>	219 000\$	1.60%	2011	3.30805%
		226 000\$	1.85%	2012	
		233 000\$	2.30%	2013	
		240 000\$	2.65%	2014	
		1 675 000\$	3.00%	2015	

ATTENDU QUE l'offre provenant de RBC DOMINION VALEURS MOBILIÈRES **INC.** s'est avérée la plus avantageuse.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Gilles Savard, appuyé par le Conseiller Blaise Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE l'émission d'obligations au montant de 2 593 000 \$ de la Ville de La Malbaie soit adjugée à RBC DOMINION VALEURS MOBILIÈRES **INC.**;

### **3- AVIS DE MOTION**

#### **3.1 – AVIS DE MOTION – POUR LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT CONCERNANT L'IMPOSITION DE LA TAXE FONCIÈRE 2011 RÉSOLUTION 431-12-10**

Madame la Conseillère France Bouchard, donne avis de motion qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, un règlement concernant l'imposition de la taxe foncière pour l'année 2011.

#### **3.2 – AVIS DE MOTION – POUR LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT CONCERNANT LA TARIFICATION DU SERVICE DES VIDANGES 2011 RÉSOLUTION 432-12-10**

Monsieur le Conseiller Gaston Lavoie, donne avis de motion qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, un règlement concernant la tarification du service des vidanges pour l'année 2011.

#### **3.3 – AVIS DE MOTION – POUR LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT CONCERNANT LA TARIFICATION POUR LA COLLECTE SÉLECTIVE 2011 RÉSOLUTION 433-12-10**

Monsieur le Conseiller Blaise Lessard, donne avis de motion qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, un règlement concernant la tarification pour la collecte sélective pour l'année 2011.

#### **3.4 – AVIS DE MOTION – POUR LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT**

**CONCERNANT LA TARIFICATION POUR L'OPÉRATION ET L'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DE L'AQUEDUC 2011**  
**RÉSOLUTION 434-12-10**

Monsieur le Conseiller Ferdinand Charest, donne avis de motion qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, un règlement concernant la tarification pour l'opération et l'administration du service de l'aqueduc pour l'année 2011.

**3.5 – AVIS DE MOTION – POUR LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT  
ÉTABLISSANT DE NOUVEAUX TARIFS POUR LE SERVICE D'AQUEDUC  
POURVOYANT AU REMBOURSEMENT DU CAPITAL ET DES INTÉRÊTS DES  
EMPRUNTS AUTORISÉS POUR DES IMMOBILISATIONS 2011**  
**RÉSOLUTION 435-12-10**

Monsieur le Conseiller Pierre-Paul Savard, donne avis de motion qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, un règlement établissant de nouveaux tarifs pour le service d'aqueduc pourvoyant au remboursement du capital et des intérêts des emprunts autorisés pour des immobilisations pour l'année 2011.

**3.6 – AVIS DE MOTION – POUR LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT  
CONCERNANT LA TARIFICATION DU SERVICE DE L'ÉGOUT ET DE  
L'ASSAINISSEMENT 2011**  
**RÉSOLUTION 436-12-10**

Monsieur le Conseiller Gilles Savard, donne avis de motion qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, un règlement concernant la tarification du service de l'égout et de l'assainissement pour l'année 2011.

**3.7 – AVIS DE MOTION POUR LE REFINANCEMENT DE CERTAINS RÈGLEMENTS  
D'EMPRUNT POUR 2011**  
**RÉSOLUTION 437-12-10**

Monsieur le Conseiller Pierre-Paul Savard, donne avis de motion qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, un règlement concernant le refinancement de certains règlements d'emprunt pour 2011;

**3.8 – AVIS DE MOTION – POUR LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT EN  
PRÉVISION DE LA COUPE FORESTIÈRE EN ZONE URBAINE ET PÉRI-URBAINE**  
**RÉSOLUTION 438-12-11**

CONSIDÉRANT QU'il existe un règlement de contrôle intérimaire dans la MRC de Charlevoix-Est régissant l'abattage d'arbres à l'extérieur du périmètre urbain;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire se doter d'un règlement d'abattage d'arbres et de coupe forestière en zone urbaine et péri-urbaine;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire assujettir l'abattage d'arbres à l'extérieur du périmètre urbain à des restrictions supplémentaires à celles prévues règlement de contrôle intérimaire dans la MRC de Charlevoix-Est;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite assujettir l'abattage d'arbres et la coupe forestière dans le périmètre urbain et en périphérie, à l'obtention d'un certificat d'autorisation;

EN CONSÉQUENCE, Monsieur le Conseiller Pierre-Paul Savard, donne avis de motion qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, un règlement en prévision de la coupe forestière en zones urbaine, périurbaine et rurale de la Ville de La Malbaie.

#### **4- ADOPTION DES RÈGLEMENTS**

#### **5 – DÉROGATIONS MINEURES**

##### **5.1 – DÉROGATION MINEURE – LOT 3 562 975 – Monsieur Daniel Carré** **– 27, rue Desjardins** **RÉSOLUTION 439-12-10**

PRODUITE à ce Conseil, la demande de dérogation mineure de Monsieur Daniel Carré, sur le lot 3 562 975, du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Charlevoix 1, sur le territoire de la Ville de La Malbaie :

- afin de réputer conforme la construction d'un garage attenant à une distance de soixante-quinze centimètres de mètre (0,75 m) de la limite latérale du terrain alors que le tableau 7.2.3 du Règlement de zonage numéro 757-02 de la Ville de La Malbaie, stipule que la marge latérale pour un garage attenant doit être de deux mètres (2 m);

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée le 1<sup>er</sup> octobre 2010;

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à fermer l'abri d'auto existant et prolonger de 7,01 mètres le garage vers l'arrière du terrain;

CONSIDÉRANT le peu d'espace restant sur le terrain pour procéder à la construction d'un garage;

CONSIDÉRANT l'impact visuel qu'aura une telle construction;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pouvant faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu de l'article 7 du Règlement sur les dérogations mineures No 762-02;

CONSIDÉRANT QU'aucun commentaire, ni aucune question n'ont été soumis à ce conseil suite à la publication de l'avis public requis;

CONSIDÉRANT QUE ladite dérogation mineure a fait l'objet d'un avis public paru dans le journal l'Hebdo Charlevoisien dans l'édition du 20 octobre 2010.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Blaise Lessard, appuyé par le Conseiller Gilles Savard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil demande au requérant de consulter un professionnel tel que recommandé par le Comité Consultatif d'Urbanisme dans la résolution 12-162-10;

QUE le Conseil demande au Comité Consultatif d'Urbanisme de réétudier cette demande de dérogation mineure après production par le requérant des plans et/ou recommandations du professionnel consulté;

## **6- PERMIS**

### **6.1- PERMIS RECOMMANDÉS PAR LE C.C.U.** **RÉSOLUTION 440-12-10**

PRODUIT aux membres de ce Conseil, le procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme, séance du 6 décembre 2010, avec dispense de lecture, et plus particulièrement les résolutions ci-dessous décrites :

<b><u>RÉSOLUTION NO</u></b>	<b><u>NOM</u></b>	<b><u>OBJET</u></b>	<b><u>RECOMMANDÉ PAR LE C.C.U.</u></b>
12-156 -10	Claire Bhérer	Refaire le garde-corps de la galerie avant	Refusé
12-157 -10	VO <sup>2</sup> Max sport et plein air	Pose de garde-corps	Recommandé
12-158 -10	Gestion Roux et Charpentier inc.	Demande de modification au lotissement rue du Mistral	Recommandé
12-159 -10	Pascal Besse	Construction d'un pavillon	Recommandé
12-160 -10	Johanne Gaudreault Jacques Harvey	Construction d'une résidence unifamiliale	Recommandé
12-161-10	Philippe Fortin	Pose d'une enseigne sur le mur	Recommandé

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la Conseillère Francine Pilotte, appuyé par le Conseiller Ferdinand Charest et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE les permis suivants soient accordés à :

VO<sup>2</sup> Max Sport et plein air : pour la pose d'un garde-corps;

Gestion Roux et Charpentier inc : pour une demande de modification au lotissement de la rue du Mistral;

Monsieur Pascal Besse : pour la construction d'un pavillon sur son domaine situé sur le lot 934, dans la rue du Grand-Baribal;

Madame Johanne Gaudreault et Jacques Harvey : pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée d'un étage sur le lot 3 697 484, au 250 rue du Ravin;

Monsieur Philippe Fortin : Pour Sears Canada, pour la pose d'une enseigne sur le mur latéral du 207, rue St-Étienne donnant sur l'aire de stationnement accessible par le boulevard De Comporté;

QUE le permis suivant soit refusé :

Madame Claire Bhérer : pour refaire les garde-corps de la galerie avant à sa résidence sur la rue Saint-Raphaël en barrotins carrés en aluminium, attendu que le bâtiment a un intérêt architectural et patrimonial important ainsi qu'une valeur historique et que le matériau suggéré ne correspond pas à l'architecture dudit bâtiment;

QUE copie de la présente résolution, soit remise aux inspecteurs municipaux et au Comité Consultatif d'Urbanisme.

## **7- DÉCISIONS DU CONSEIL**

### **7.1 – APPUI À UNE DEMANDE D'AUTORISATION À LA C.P.T.A.Q. PAR LE M.T.Q. POUR UN PROJET D'AMÉLIORATION DU DRAINAGE DE LA ROUTE 138 SUR UNE PARTIE DU LOT 194 DANS LE SECTEUR DE SAINTE-AGNÈS**

#### **RÉSOLUTION 441-12-10**

CONSIDÉRANT QUE le potentiel des sols du lot visé est de catégories 3, 4 et 7 avec des limitations assez sérieuses et graves qui restreignent la diversité des cultures ou exigent l'application de pratiques de conservation spéciales;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont pour but d'améliorer le drainage de la voie publique alors que la capacité actuelle est insuffisante;

CONSIDÉRANT QUE même si d'autres emplacements sont disponibles à l'extérieur de la zone agricole, l'emplacement vise par la demande est déjà utilisé pour le drainage ;

CONSIDÉRANT QU'il y aura peu d'effet sur la préservation de l'agriculture, des ressources d'eau et du sol dans la région;

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation de cette parcelle de terrain n'augmentera pas les contraintes et les effets résultants de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement par les établissements de productions animales avoisinantes;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne contrevient pas aux règlements d'urbanisme de la Ville de La Malbaie et au Règlement de contrôle intérimaire relatif à la cohabitation des usages agricoles et non agricoles sur le territoire de Charlevoix-Est;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Blaise Lessard, appuyé par la Conseillère France Bouchard et résolu à l'unanimité des Conseillers :

QUE le Conseil municipal de la Ville de La Malbaie appuie la présente demande adressée à la C.P.T.A.Q. par le Ministère des Transports du Québec.

### **7.2 – AUTORISATION D'OUVERTURE D'UN COMPTE DE BANQUE AVEC MARGE DE CRÉDIT ET AUTORISATION DE SIGNATAIRES BANCAIRES**

#### **RÉSOLUTION 442-12-10**

PROPOSÉ par le Conseiller Pierre-Paul Savard, appuyé par le Conseiller Gilles Savard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil autorise la Trésorière à ouvrir un compte bancaire et une marge de crédit au montant maximum de 6 millions six cent mille dollars (6,6 M\$) à la Caisse Populaire Desjardins de La Malbaie pour le règlement d'emprunt numéro 900-09 concernant la construction de la bibliothèque publique et de l'Hôtel de Ville de La Malbaie;

QUE Madame la Mairesse et/ou son remplaçant et la Trésorière et/ou son remplaçant soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de La Malbaie tous les effets bancaires nécessaires à la réalisation dudit projet.

**7.3 – AUTORISATION D'APPROPRIATION DE CERTAINES DÉPENSES 2010**  
**AU FONDS DE ROULEMENT**  
**RÉSOLUTION 443-12-10**

PROPOSÉ par le Conseiller Gilles Savard, appuyé par la Conseillère Francine Pilotte et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE les dépenses suivantes au montant total de 27 865.41 \$, soient affectées de la façon suivante à même le fonds de roulement de la Ville de La Malbaie:

**Administration:**

Licences Windows serveur:	492.71 \$
Licences Adm et bibliothèque:	1 812.39 \$

**TOTAL ADMINISTRATION:** **2 305.10 \$**

Représentant des versements annuels égaux de 461.02 \$ pour les années 2011 à 2015 inclusivement.

**Urbanisme :**

Portable de Julien Lavoie :	916.93 \$
-----------------------------	-----------

**TOTAL URBANISME:** **916.93 \$**

Représentant un versement de 183.37 \$ pour l'année 2011 et quatre (4) versements annuels égaux au montant de 183.39 \$ pour les années 2012 à 2015 inclusivement.

**Incendies :**

Classeur :	593.26 \$
------------	-----------

**TOTAL INCENDIES:** **593.26 \$**

Représentant un versement de 118.66 \$ pour l'année 2011 et quatre (4) versements annuels égaux au montant de 118.65 \$ pour les années 2012 à 2015 inclusivement.

**Travaux publics :**

Ordinateur Robert Lapointe:	728.16 \$
Caméra couleur:	13 781.03 \$
Imprimante:	1 070.29 \$
Plaques vibrantes:	7 923.42 \$

**TOTAL TRAVAUX PUBLICS:** **23 502.90 \$**

Représentant un versement de 4 700.58 \$ pour l'année 2011 et quatre (4) versements annuels égaux au montant de 4 700.58 \$ pour les années 2012 à 2015 inclusivement.

**Loisirs :**

Licence bibliothèque:	547.22 \$
-----------------------	-----------

**TOTAL LOISIRS:** **547.22 \$**

Représentant un versement de 109.46 \$ pour l'année 2011 et quatre (4) versements annuels égaux au montant de 109.44 \$ pour les années 2012 à 2015 inclusivement.

**7.4 – ADOPTION DU BUDGET 2011 – DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION**  
**RÉSOLUTION 444-12-10**

ATTENDU QUE Madame Luce Villeneuve, Directrice de l'OMH de La Malbaie, a procédé à la préparation du budget d'opération de l'Office Municipal d'Habitation pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2011;

ATTENDU QUE ledit budget montre des revenus de 240 739.00 \$ et des dépenses de 478 722.00 \$, soit un déficit avant capitalisation de 237 983.00 \$;

ATTENDU QUE ce déficit est assumé ainsi, à savoir; une contribution de la Société d'Habitation du Québec de 212 385.00 \$ et une contribution de la Ville de La Malbaie de 23 598.00 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Blaise Lessard, appuyé par la Conseillère France Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le budget, tel que préparé et rédigé par la Directrice de l'OMH de La Malbaie et soumis aux administrateurs, soit et est par la présente adopté.

**7.5 – ADOPTION DU BUDGET 2011 – DE LA S.D.C. DU CENTRE-VILLE**  
**LA MALBAIE**  
**RÉSOLUTION 445-12-10**

ATTENDU QUE la S.D.C. de La Malbaie Inc. a déposé son budget d'opération pour l'année 2011 au montant de 28 500.00\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Pierre-Paul Savard, appuyé par le Conseiller Gaston Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil accepte le budget de la S.D.C. de La Malbaie Inc. pour l'année 2011 au montant de 28 500.00 \$.

**7.6 – ADOPTION DU BUDGET 2011 – DE LA S.D.C. DU SECTEUR**  
**DE POINTE-AU-PIC**  
**RÉSOLUTION 446-12-10**

ATTENDU QUE la S.D.C. du secteur de Pointe-au-Pic a déposé son budget total d'opération pour l'année 2011 au montant de 25 775.00 \$, dont un montant de 24 775.00\$ représentant les revenus de cotisations pour l'année 2011;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la Conseillère Francine Pilotte, appuyé par le Conseiller Pierre-Paul Savard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil accepte le budget de la S.D.C. du secteur de Pointe-au-Pic pour l'année 2011 au montant de 25 775.00 \$, dont un montant de 24 775.00\$ représentant les revenus de cotisations pour l'année 2011;

## **7.7 – ADOPTION DU BUDGET 2011 – CENTRE DE SKI DU MONT GRAND-FONDS**

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

## **7.8 – RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION À L'ASSOCIATION TOURISTIQUE DE CHARLEVOIX** **RÉSOLUTION 447-12-10**

PROPOSÉ par la Conseillère Francine Pilotte, appuyé par le Conseiller Pierre-Paul Savard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le Conseil municipal de la Ville de La Malbaie accepte de renouveler son adhésion à l'Association Touristique de Charlevoix pour l'année 2011 selon le formulaire d'adhésion transmis par l'A.T.R. au montant de 3.35\$ par habitant pour un total de 29 791.55\$ plus taxes (8893 habitants);

QUE Monsieur Michel Briand, Directeur Général et/ou son remplaçant soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville de La Malbaie le formulaire d'adhésion 2011;

## **7.9 – RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE SERVICES AVEC LA FIRME LAVERY DE BILLY** **RÉSOLUTION 448-12-10**

PROPOSÉ par le Conseiller Gaston Lavoie, appuyé par le Conseiller Ferdinand Charest et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de La Malbaie accepte de reconduire pour l'année 2011, l'entente de services professionnels en droit municipal avec Monsieur Daniel Bouchard de la Firme Lavery de Billy, pour le service d'inspection aux mêmes termes que l'année précédente soit, pour un montant de 700.00 \$, taxes et déboursés non inclus.

## **7.10 – RÉADOPTION DE LA RÉSOLUTION No 74-02-10 – MANDAT ASSISTANCE TECHNIQUE POSTE DE POMPAGE CP-1** **RÉSOLUTION 449-12-10**

ATTENDU QU'à la séance extraordinaire du 22 février 2010, une erreur s'est produite dans l'inscription de l'année au 1<sup>er</sup> paragraphe de ladite résolution;

ATTENDU QU'à la séance extraordinaire du 29 novembre 2010, sur proposition du Conseiller Blaise Lessard, appuyé par la Conseillère Francine Pilotte et résolu à l'unanimité, les membres du Conseil ont apporté la correction de la date pour y lire l'année 2008 au lieu de 2007;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Ferdinand Charest, appuyé par le Conseiller Blaise Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE la résolution numéro 74-02-10 du 22 février dernier doit se lire comme suit :

" ATTENDU QUE la Ville connaît depuis 2008 des problèmes techniques de bris et d'entretiens excessifs de la station CP-1 à Cap-à-L'Aigle;

ATTENDU QUE les différents spécialistes au dossier ne sont pas arrivés à ce jour à

corriger le problème;

ATTENDU QUE la Ville souhaite savoir par le biais d'une firme d'ingénieur neutre s'il s'agit d'un problème au niveau de la conception de la station ou au niveau de la mécanique des pompes;

ATTENDU QUE les coûts d'un tel mandat ne sont pas contenus au budget 2010 et que les fonds pour les couvrir devront être puisés à même le surplus réservé à l'épuration;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Philippe Harvey, appuyé par le Conseiller Ferdinand Charest et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil donne mandat à la firme Dessau, selon l'offre de service déposée en date du 10 février dernier, afin d'apporter l'aide technique nécessaire à l'évaluation et recommandation des correctifs à apporter au poste de pompage sanitaire « CP-1 » et que les coûts soient puisés à même le surplus réservé à l'épuration. "

#### **7.11 – CORRECTION ET RÉADOPTION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 94-03-10** **RÉSOLUTION 450-12-10**

ATTENDU QU'à la séance ordinaire du 8 mars 2010, au point 8 de l'ordre du jour, les membres du Conseil ont adopté par la résolution numéro 94-03-10 concernant l'adjudication de contrat en services professionnels en ingénierie dans le cadre du projet de la construction de la Bibliothèque publique et de l'Hôtel de Ville de La Malbaie;

ATTENDU QUE dans ladite résolution d'adoption au paragraphe 7, on peut lire:

**"QUE ce Conseil accorde le contrat de services..... et qui représente la plus basse soumission conforme.....",** alors qu'il aurait fallu lire: **"QUE ce Conseil accorde le contrat de services..... et qui représente la soumission ayant obtenu le plus haut pointage final.....";**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Gilles Savard, appuyé par le Conseiller Pierre-Paul Savard et résolu à l'unanimité des conseillers que la correction précédente soit apportée à la résolution numéro 94-03-10 et se lise comme suit:

" ATTENDU QUE la Ville de La Malbaie est allée en appel d'offres pour les services professionnels en ingénierie pour la construction de la bibliothèque publique et l'Hôtel de Ville de La Malbaie;

ATTENDU QUE la Ville de La Malbaie a reçu les soumissions suivantes :

<b><u>Firme d'ingénieurs</u></b>	<b><u>Prix soumis</u></b>	<b><u>Pointage intérimaire</u></b>	<b><u>Pointage final</u></b>	<b><u>Rang</u></b>
Teknika HBA	234 159.19 \$	81 %	5.59	1
Roche Ltée	224 339.06 \$	70.1 %	5.35	2
Cima +	309 559.69 \$	86.9 %	4.42	3

ATTENDU QUE les firmes se sont vues attribuer un pointage intérimaire supérieur à 70% qui était une condition essentielle pour l'ouverture de l'enveloppe de prix;

ATTENDU QUE suite à l'étude des offres reçues et après le calcul effectué selon les règles de l'appel d'offres, le Comité recommande à la Ville d'adjuger le contrat à la firme Teknika HBA, qui s'est avérée la soumission conforme la plus avantageuse;

*EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Blaise Lessard, appuyé par le Conseiller Gilles Savard et résolu à l'unanimité;*

*QUE ce Conseil accorde le contrat de services professionnels pour les travaux d'ingénierie pour la construction de la bibliothèque publique et de l'Hôtel de Ville de La Malbaie et qui représente la soumission ayant obtenu le plus haut pointage final, à la firme Teknika HBA au montant de 234 159.19 \$ incluant les taxes applicables, tel que recommandé par le Chargé de projet, Monsieur Paul-André Carrier; cette autorisation étant conditionnelle à la lettre d'accord de la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine ainsi que de la confirmation par ce ministère des subventions annoncées;*

*QUE ce Conseil autorise la Mairesse et/ou son remplaçant et la Directrice Générale Adjointe et Trésorière et/ou son remplaçant à signer pour et au nom de la Ville de La Malbaie un contrat de services professionnels en ingénierie avec la firme Teknika HBA pour les travaux de construction de la bibliothèque publique et de l'Hôtel de Ville de La Malbaie. "*

#### **7.12 – RÉOLUTION MRC DE CHARLEVOIX-EST ET CENTRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE CHARLEVOIX** **RÉSOLUTION 451-12-10**

CONSIDÉRANT QUE les maires de la MRC de Charlevoix-Est ont analysé les quatre hypothèses de redéploiement des soins de santé dans Charlevoix, déposées par le comité tripartite;

CONSIDÉRANT QUE tous les charlevoisiens<sup>1</sup> doivent avoir accès à des soins de proximité, à un médecin de famille et au maximum de services spécialisés sur le territoire;

CONSIDÉRANT QUE les principes qui guident la réflexion des élus de Charlevoix-Est et du conseil municipal de la Ville de La Malbaie sont la meilleure gestion des ressources humaines et matérielles par la rationalisation et l'optimisation des services;

CONSIDÉRANT QUE toutes les municipalités de Charlevoix-Est contribuent financièrement au rehaussement du bloc opératoire de concert avec la Fondation de l'hôpital de La Malbaie;

CONSIDÉRANT QUE la région a investi de façon importante dans la dotation d'équipements spécialisés;

CONSIDÉRANT QUE seule l'implantation d'un nouvel hôpital territorial satisfait à ces principes;

CONSIDÉRANT QUE l'accès à un hôpital territorial doit se faire dans un délai de temps semblable pour tous les résidents de Charlevoix;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Ferdinand Charest, appuyé par le Conseiller Gilles Savard et résolu à l'unanimité, de proposer une nouvelle hypothèse quant au redéploiement des soins de santé dans Charlevoix, soit : Le regroupement de tous les services hospitaliers dans une nouvelle installation, située au centre géographique et démographique de Charlevoix telle qu'établie dans le document *Grille d'analyse –des hypothèses présentée par la MRC de Charlevoix-Est* déposée au comité tripartite à la réunion du 17 décembre 2010.

#### **7.13 – VENTE DE TERRAIN – LOT 3 697 484** **RÉSOLUTION 452-12-10**

---

1 Pour alléger le texte, le masculin comprend le féminin.

PRODUITE à ce Conseil, l'offre d'achat de Madame Johanne Gaudreault et Monsieur Jacques Harvey, en date du 30 novembre 2010, concernant l'achat du lot TROIS MILLIONS SIX CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEPT MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-QUATRE (3 697 484), au cadastre du Québec, circonscription foncière de Charlevoix 1;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Blaise Lessard, appuyé par la Conseillère France Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil vende à Madame Johanne Gaudreault et Monsieur Jacques Harvey , un (1) terrain d'une superficie totale de 600 mètres carrés au taux de 19.50 \$ du mètre carré pour un montant de 11 700.00 \$, plus T.P.S.: 585.00 \$, plus T.V.Q.: 921.38 \$, formant un grand total de 13 206.38 \$, dont un acompte de 564.38 \$ taxes incluses a été versé, étant le lot TROIS MILLIONS SIX CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEPT MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-QUATRE (3 697 484) du cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Charlevoix 1, situé au 250, rue du Ravin à La Malbaie;

QUE la Mairesse et/ou son remplaçant et le Directeur Général et/ou son remplaçant soient et sont, par la présente, autorisés à signer pour et au nom de la Ville de La Malbaie, l'acte de vente notarié et à donner quittance pour toutes sommes reçues ou à recevoir audits acheteurs;

QUE le contrat de vente devra contenir une clause de droit de passage pour la ligne de transmission en faveur d'Hydro-Québec, le cas échéant.

#### **7.14 – RADIATION MAUVAISES CRÉANCES DÉPARTEMENT DES LOISIRS** **RÉSOLUTION 453-12-10**

PROPOSÉ par le Conseiller Gaston Lavoie, appuyé par le Conseiller Ferdinand Charest et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE les factures impayées au Complexe Sportif, en suspend depuis quelques temps, représentant un montant à recevoir de 3 879.66 \$ soient radiées des comptes à recevoir des loisirs et autorise la Trésorière à inscrire ce montant au livre comptable comme mauvaises créances.

#### **7.15 – RÉSOLUTION DOSSIER DANIEL LACHANCE : ENFOUISSEMENT DE FILS** **ÉLECTRIQUES**

Ce point a été retiré de l'ordre du jour.

#### **7.16 - NOMINATION DE MONSIEUR RAYNALD FORTIN À TITRE DE LIEUTENANT** **ÉLIGIBLE À LIEUTENANT À ST-FIDÈLE;**

Ce point a été retiré de l'ordre du jour.

#### **7.17 – APPROBATION ET ADOPTION DE LA GRILLE DE TARIFICATION 2011 DU** **SERVICE DES LOISIRS;** **RÉSOLUTION 454-12-10**

PROPOSÉ par le Conseiller Gaston Lavoie, appuyé par le Conseiller Pierre-Paul Savard et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE la grille de tarification 2011 du Service des Loisirs soit approuvée et adoptée pour être applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, soit postérieurement à l'adoption du budget 2011;

QUE la grille de tarification soit incluse en annexe au présent procès-verbal.

### **7.18 – STATIONNEMENT DE JOUR D'HIVER – CHEMIN DU GOLF;** **RÉSOLUTION 455-12-10**

CONSIDÉRANT QUE le Règlement 912-10 de la Ville de La Malbaie, à l'article 3.5.9 permet au conseil de déterminer par voie de résolution les terrains qu'elle met à la disposition du public aux fins de stationnement et d'en déterminer les conditions d'utilisation;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite déterminer qu'une partie du chemin du Golf soit mise à la disposition du public aux fins de stationnement durant la période comprise entre le 15 novembre et le 31 mars de jour, soit de 7 h 00 am à 22h 59 pm;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Gilles Savard, appuyé par la Conseillère France Bouchard et résolu à la majorité des conseillers, le Conseiller Gaston Lavoie s'y opposant;

QU' une partie du chemin du Golf, soit celle sise en front des résidences, d'une largeur suffisante pour permettre le stationnement d'une voiture, soit mise à la disposition du public aux fins de stationnement durant la période comprise entre le 15 novembre et le 31 mars de jour, soit de 7 h 00 am à 22h 59 pm;

QUE les conditions du Règlement 912-10 de la Ville de La Malbaie, dont notamment celles de l'article 3.5.9, seront applicables à ces stationnements et devront être respectées par les usagers;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de Charlevoix-Est et à la Sûreté du Québec;

## **8- ADJUDICATION DE CONTRAT**

### **8.1 – ADJUDICATION DE CONTRAT – ENTRETIEN PATINOIRE SECTEUR** **CAP-À-L'AIGLE** **RÉSOLUTION 456-12-10**

ATTENDU QUE la Ville de La Malbaie est allée en appel d'offres pour l'entretien de la patinoire dans le secteur de Cap-à-l'Aigle à La Malbaie ;

ATTENDU QUE la Ville de La Malbaie n'a reçu qu'une seule soumission, soit celle de Louise Lapointe Enr. ;

ATTENDU QUE la soumission présentée par Louise Lapointe Enr. n'a pas été acceptée telle que présentée;

ATTENDU QU'une entente est intervenu entre la Ville de La Malbaie et Louise Lapointe Enr. concernant le contrat d'entretien de la patinoire dans le secteur de Cap-à-l'Aigle à La Malbaie ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Ferdinand Charest, appuyé par le Conseiller Blaise Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de La Malbaie accorde de gré à gré le contrat d'entretien de la patinoire du secteur de Cap-à-l'Aigle à Louise Lapointe Enr., au montant de 12 000.00 \$ pour la période du 5 décembre 2010 au 6 mars 2011 et que les paiements se feront en douze versements égaux représentant une somme de 1 000.00 \$ par semaine du 16 décembre 2010 au 3 mars 2011 inclusivement.

QUE Monsieur Michel Briand, Directeur Général et/ou son remplaçant soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville de La Malbaie le contrat d'entretien de ladite patinoire;

## **9 - RECOMMANDATIONS DE PAIEMENTS**

### **9.1 – EAU POTABLE** **RÉSOLUTION 457-12-10**

ATTENDU QUE le chargé de projet, Monsieur Paul-André Carrier, soumet à ce Conseil les recommandations de paiement pour le traitement de l'eau potable, au montant de 9 654.71 \$ pour la période se terminant le 13 décembre 2010.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Pierre-Paul Savard, appuyé par le Conseiller Gilles Savard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil autorise le paiement des factures, tel que recommandé par le chargé de projet, Monsieur Paul-André Carrier au montant de 9 654.71 \$;

QUE les fonds soient puisés à même le règlement d'emprunt prévu à cet effet.

### **9.2 – BIBLIOTHÈQUE** **RÉSOLUTION 458-12-10**

ATTENDU QUE le chargé de projet, Monsieur Paul-André Carrier, soumet à ce Conseil les recommandations de paiement pour la construction de la bibliothèque publique, au montant de 622 587.93 \$ pour la période se terminant le 10 décembre 2010.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la Conseillère France Bouchard, appuyé par le Conseiller Ferdinand Charest et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil autorise le paiement des factures, tel que recommandé par le chargé de projet, Monsieur Paul-André Carrier au montant de 622 587.93 \$;

QUE les fonds soient puisés à même le règlement d'emprunt prévu à cet effet.

### **9.3 – CHEMIN DE LA VALLÉE** **RÉSOLUTION 459-12-10**

ATTENDU QUE le chargé de projet, Monsieur Paul-André Carrier, soumet à ce Conseil les recommandations de paiement pour la réfection d'une partie du Chemin de la Vallée, au montant de 461 312.43 \$ pour la période se terminant le 13 décembre 2010.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Gaston Lavoie, appuyé par la Conseillère Francine Pilote et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil autorise le paiement des factures, tel que recommandé par le chargé de projet, Monsieur Paul-André Carrier au montant de 461 312.43 \$;

QUE les fonds soient puisés à même le règlement d'emprunt prévu à cet effet.

**9.4 – CORPORATION DU PARC RÉGIONAL MONT GRAND-FONDS**  
**RÉSOLUTION 460-12-10**

ATTENDU QUE le chargé de projet, Monsieur Paul-André Carrier, soumet à ce Conseil les recommandations de paiement pour la Corporation du Parc Régional Mont Grand-Fonds, au montant de 182 882.81 \$ pour la période se terminant le 13 décembre 2010.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Blaise Lessard, appuyé par le Conseiller Pierre-Paul Savard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil autorise le paiement des factures, tel que recommandé par le chargé de projet, Monsieur Paul-André Carrier au montant de 182 882.81 \$;

QUE les fonds soient puisés à même le règlement d'emprunt prévu à cet effet.

**9.5 – FORGE RIVERIN**  
**RÉSOLUTION 461-12-10**

ATTENDU QUE la chargée de projet, Madame Marie-Josée Deschenes, soumet à ce Conseil les recommandations de paiement pour la rénovation de la Forge Riverin, au montant de 9 426.37\$ pour la période se terminant le 13 décembre 2010.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Gaston Lavoie, appuyé par le Conseiller Pierre-Paul Savard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil autorise le paiement des factures, tel que recommandé par la chargée de projet, Madame Marie-Josée Deschenes, au montant de 9 426.37 \$;

QUE les fonds soient puisés à même le règlement d'emprunt prévu à cet effet.

**10 – CHÈQUES À RATIFIER POUR LE MOIS DE NOVEMBRE 2010**  
**RÉSOLUTION 462-12-10**

ATTENDU QUE la Trésorière produit à ce Conseil la liste des chèques à ratifier comme suit :

Au 30 novembre 2010 :

Fonds d'administration :	3 395.21 \$
Accès D – Administration :	176 096.23 \$
Dépôt direct :	17 740.25 \$
Règl. # 733 – Eau potable :	1 082.64 \$
Règl. # 844 – Bibliothèque :	141 214.32 \$
Règl. # 870 – Forge Riverin :	15 809.85 \$
Règl. # 872 – Grand-Fonds :	228 305.10 \$
Règl. # 880 – Ch. De la Vallée :	2 030.44 \$
Accès D – Règl. 911 – PRECO :	21 720.59 \$

---

TOTAL 607 394.63 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Blaise Lessard, appuyé par la Conseillère France Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil ratifie la liste des chèques telle que ci-dessus décrite.

## **11 – COMPTES À PAYER**

### **11.1 – COMPTES À PAYER POUR LE MOIS DE NOVEMBRE 2010** **RÉSOLUTION 463-12-10**

ATTENDU QUE la Trésorière produit à ce Conseil l'analyse détaillée des comptes à payer de la Ville de La Malbaie pour le mois de novembre 2010, au montant de 459 487.11 \$;

Fonds d'administration :	301 347.42 \$
Dépôt direct :	23 247.99 \$
Règl. # 830– Équip. Incendie :	11 005.31 \$
Règlement # 844 – Bibliothèque :	(16.50 \$)
Règlement # 911 – PRÉCO :	123 902.89 \$
TOTAL	<hr/> 459 487.11 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la Conseillère Francine Pilotte, appuyé par le Conseiller Ferdinand Charest et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil accepte la liste des comptes à payer pour le mois de novembre 2010 et autorise le Directeur Général et/ou son remplaçant à procéder au paiement des comptes au montant de 459 487.11 \$.

## **12 – SALAIRES DU MOIS DE NOVEMBRE 2010 – 292 381.51\$** **RÉSOLUTION 464-12-10**

ATTENDU QUE la Trésorière produit à ce Conseil le coût des salaires de la Ville de La Malbaie pour le mois de novembre 2010 au montant de 292 381.51 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Gaston Lavoie, appuyé par le Conseiller Blaise Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil ratifie les salaires payés pour le mois de novembre 2010 au montant de 292 381.51 \$.

## **13- DIVERS**

### **13.1 – MOT DE LA MAIRESSE – PERMIS DE NEIGE**

Madame Lise Lapointe, Mairesse, s'adresse aux citoyens pour demander leur collaboration afin que tout propriétaire d'un immeuble qui souhaite projeter, souffler ou déposer la neige provenant d'une entrée, d'une aire de stationnement ou de la partie non déneigée d'une emprise routière en bordure de la chaussée contiguë à son terrain ou sur un terrain appartenant à la Ville, et ce, avant qu'elle n'ait été déneigée, c'est-à-dire avant que les travaux d'enlèvement habituels soient effectués, doit demander préalablement l'émission d'un permis à cet effet et acquitter les droits exigibles pour l'obtention d'un tel permis. Une

surveillance accrue sera pratiquée.

#### **14 – CORRESPONDANCE**

Aucune correspondance n'a été déposée.

#### **15- PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

La période de questions réservée aux citoyens a été tenue de 21h07 à 21h18.

#### **16- LEVÉE DE LA SÉANCE** **RÉSOLUTION 465-12-10**

PROPOSÉ par le Conseiller Pierre-Paul Savard, appuyé par le Conseiller Gilles Savard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la séance soit levée à 21h19.

---

Lise Lapointe, Mairesse

---

Me Caroline Tremblay, Greffière  
Responsable des communications